

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 2 avril 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 27 mars 2012, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 19 h 15 sous la présidence de M. Delaveau, Maire. Elle est interrompue de 19 h 17 à 19 h 30 et est levée à 21 h 20.

**PRESENTS** : M. Delaveau, Maire ; Mme Appéré, M. Berroche, Mme Hamon, MM. Bourcier, André, Préault (à partir de 20 h 35), Sémeril, Mmes Andro (à partir de 20 h), Bougeard, Briand, Briéro, M. Chardonnet, Mmes Chapdelaine, Gargam, MM. Jouquand, Le Bougeant (à partir de 19 h 50), Mme Lefrançois, adjoints ; MM. Coquart, Boucheron, Potin, Mmes Vadillo, Barbotin, Le Menn, Leclercq, M. Kounga, Mmes Debroise, Loget, MM. Merrien, Maho-Duhamel, Mmes Giron de la Pena, Robert, Letourneux, MM. Dajoux, Jégou (jusqu'à 20 h 15), Mme Krüger, M. Fischer, Mme Saoud, M. Christen, Mmes Mbombo, Sohier, MM. Hervé, Nadesan, Mme Médard, M. Pommier, Mme L'Hotellier, MM. Caron, Chavanat, Mme Louis (à partir de 20 h 40), MM. Plouvier, Lescure, Marzin, Chauou, conseillers municipaux.

**ABSENTS avec procuration de vote** : M. Préault représenté par M. André (jusqu'à 20 h 35), Mme Andro représentée par Mme Hamon (jusqu'à 20 h), M. Daubaire représenté par M. Merrien, M. Le Bougeant représenté par M. Hervé (jusqu'à 19 h 50), M. Chapuis représenté par M. Jouquand, M. Puil représenté par M. Christen, Mme Pellerin représentée par M. Bourcier, Mme Daunis représentée par Mme Briand, M. Jégou représenté par Mme Giron de la Pena (à partir de 20 h 15), Mme Toulouse-Payen représentée par M. Plouvier, Mme Jouffe représentée par Mme Louis (à partir de 20 h 40), Mme Madingou représentée par Mme L'Hotellier.

**ABSENTS sans procuration de vote** : Mme Louis (jusqu'à 20 h 40 – des délibérations 164 à 185), Mme Jouffe (jusqu'à 20 h 40 – des délibérations 164 à 185).

M. Pommier est nommé secrétaire.

Le conseil municipal :

164	<p><b>Compte rendu sommaire du 5 mars 2012 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 2 avril 2012</b></p>	Unanimité
	<p>- adopte le compte rendu sommaire du 5 mars 2012.</p>	
165	<p><b>Enseignement, formation – Ecoles maternelles ou élémentaires publiques ou privées – Préparation de la rentrée scolaire 2012 - Retraits et affectations d'emplois – Avis du Conseil Municipal</b></p>	<p><b>51 voix pour, 2 voix contre</b> (Groupe Alliance Citoyenne) et <b>6 abstentions</b> (Groupe Communiste)</p>
	<p>1 - émet un avis favorable sur l'ensemble des mesures d'affectation d'emploi envisagées,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait d'emplois           <ul style="list-style-type: none"> <li>. en élémentaire : 1 retrait de poste en classe ordinaire (Andrée Chedid)</li> <li>. en maternelle : 1 retrait de poste en classe ordinaire (Jacques Prévert)</li> </ul> </li> <li>- Retraits conditionnels d'emplois           <ul style="list-style-type: none"> <li>. en maternelle : 2 retraits conditionnels d'emploi en classe ordinaire (Carle Bahon et Marcel Pagnol)</li> </ul> </li> <li>- Affectations d'emplois           <ul style="list-style-type: none"> <li>. en élémentaire : 4 affectations d'emploi en classe ordinaire (Camille Claudel, Sonia Delaunay, Ille, Poterie)</li> <li>. en maternelle : 4 affectations d'emploi en classe ordinaire (Champion de Cicé, Sonia Delaunay, Gantelles, Quineleu)</li> </ul> </li> <li>- Affectations conditionnelles d'emplois           <ul style="list-style-type: none"> <li>. en élémentaire : 2 affectations conditionnelles d'emploi en classe ordinaire (Clôteaux, Jacques Prévert)</li> <li>. en maternelle : 2 affectations conditionnelles d'emploi en classe ordinaire (Léon Grimault, Guyenne)</li> </ul> </li> </ul> <p>* Les mesures de retrait et d'affectation d'emploi à titre définitif dans les classes ordinaires maternelles et élémentaires se traduisent par un solde positif de 6 classes</p> <p>2 - appelle à une vigilance particulière sur les mesures de retrait d'emploi à titre conditionnel dans les écoles maternelles Carle Bahon et Marcel Pagnol,</p> <p>3 - insiste sur l'intérêt de transformer en mesure définitive la mesure d'affectation conditionnelle d'emploi à Léon Grimault,</p> <p>4 – réaffirme, pour l'accueil des enfants de deux à trois ans à l'école maternelle, le principe selon lequel chaque enfant, dont la famille souhaite une inscription en toute petite section de maternelle, puisse être admis dans une école de proximité</p> <p>5 - demande à ce que le dispositif qui sera mis en place, concernant la situation des RASED, soit de nature à véritablement conforter le travail important réalisé par les équipes auprès d'enfants plus fragiles</p>	

166	<b>Enseignement, formation – Inscription des élèves rennais dans les écoles publiques - Détermination des périmètres des écoles maternelles et élémentaires publiques applicables à partir de l'année scolaire 2012-2013</b>	<b>Unanimité moins 3 abstentions (Groupe Alliance Citoyenne, M. Chauou)</b>
	<p>1 - approuve la création du périmètre du futur groupe scolaire de la ZAC Beauregard-Quincé, correspondant au périmètre de la ZAC du même nom et de la ZAC Porte de Saint-Malo</p> <p>2 – approuve la scolarisation des enfants de ce secteur, jusqu'à l'ouverture du groupe scolaire Beauregard-Quincé, au sein du groupe scolaire Sonia Delaunay</p>	
167	<b>Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique – Opéra – La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire - Convention de Mécénat</b>	<b>Unanimité</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve les termes de la convention de mécénat à conclure pour une durée d'un an avec la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et autorise Monsieur le Maire à la signer</li> <li>* La Caisse d'Epargne apporte particulièrement son soutien à l'Opéra dans le cadre de la diffusion, en mai 2012, des <i>Noces de Figaro</i> de Mozart - Le don de cette société s'élève à 20 000 €</li> <li>L'Opéra de Rennes s'engage vis-à-vis de la Caisse à :</li> <li>- mentionner son soutien sur tous les documents de communication pour les représentations des <i>Noces de Figaro</i></li> <li>- veiller à ce qu'elle demeure son partenaire exclusif dans le domaine de la bancassurance pendant la durée de la convention</li> <li>- lui réserver 100 places pour l'avant-première des <i>noces de Figaro</i> ainsi que le foyer public de l'Opéra pour qu'elle puisse organiser une réception pour ses invités</li> <li>- lui réserver le foyer public de l'Opéra pour qu'elle puisse organiser une réception pour ses invités dans le cadre du prochain concert de l'Orchestre de Philippe Fournier</li> <li>- lui offrir la possibilité de faire visiter l'Opéra à ses clients ou ses collaborateurs (2 visites, maximum de 30 personnes par visite)</li> <li>- lui proposer de mentionner son soutien dans la plaquette saison 2012/2013 sous la forme d'une page de publicité en intérieur</li> </ul>	
168	<b>Culture – Conservation et diffusion des patrimoines – Musée des Beaux-Arts – Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Rennes Métropole</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - approuve les termes de la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Rennes Métropole pour faciliter l'accès aux richesses patrimoniales et culturelles de la Ville et plus particulièrement du Musée des Beaux-Arts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le règlement des droits d'entrée se fera pour les visiteurs à travers des bons d'échange, édités et présentés par le guide l'Office de Tourisme et des Congrès en charge du groupe</li> <li>* La facturation correspondante sera ensuite adressée mensuellement par le musée à l'Office de Tourisme</li> <li>* Durée : 3 ans à compter de la date de la notification</li> </ul> <p>2 - autorise Monsieur le Maire à la signer.</p>	

169	<p><b>Culture - Conservation et diffusion des patrimoines - Archives – Association des Archivistes Français – Adhésion</b></p> <p>- approuve l'adhésion de la Ville à l'Association des Archivistes Français  * Le montant de la cotisation annuelle s'élèverait à 95 € pour l'année 2012.</p>	Unanimité
170	<p><b>Culture – Action culturelle - Provision pour commémorations – Première affectation de crédits 2012</b></p> <p>- procède à une première affectation de 2 500 €, à l'Union Départementale CGT d'Ille-et-Vilaine pour la parution de l'ouvrage <i>La CGT d'Ille-et-Vilaine, cent ans avec les salariés</i></p>	Unanimité
171	<p><b>Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Equipement de quartier ZAC Beaugard - Avant-projet définitif – Approbation</b></p> <p>1- approuve les modifications apportées au programme de l'opération,  2- approuve l'Avant-projet définitif relatif à la construction de l'équipement de quartier de Beaugard  * l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est maintenue à 4 475 000 € TTC (valeur livraison), comprenant outre le montant des travaux, 485 000 € TTC d'honoraires d'études, 118 000 € TTC de travaux divers (voirie, réseaux,...), 120 000 € TTC d'équipements mobiliers; 435 000 € TTC de provision pour la marge de tolérance de la maîtrise d'œuvre et les aléas de travaux ont été prévus. Le coût des révisions à la valeur d'exécution est estimé à 300 000 €</p>	Unanimité
172	<p><b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision pour soutien aux projets associatifs – Deuxième affectation de crédits 2012</b></p> <p>- procède à une deuxième affectation de crédits en accordant 1 000 € à l'association "Slam Connexion" pour l'organisation du festival Slam Fever les 9 et 10 mars 2012, au pôle associatif Marbaudais</p>	Unanimité
173	<p><b>Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Provision fonds de fonctionnement et projets – Troisième affectation de crédits 2012</b></p> <p>- accorde les subventions pour un montant de 2 950 €  . 700 € à l'association Art Ch So: festival vidéo Afrique du 26 avril au 9 mai.  . 1 500 € à la Plomberie du Canal: du 9 au 13 mai "Festival O'Canal" dans ses locaux et sur les Prairies St-Martin.  . 750 € à l'association TIC Rennes 35 : tournoi interchimie 2012 du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril à la Prévalaye</p>	Unanimité
174	<p><b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour projets étudiants – Troisième affectation de crédits 2012</b></p> <p>- approuve une troisième affectation 2012 pour 6 250 € :  * 5 000 € à l'Amicale des Elèves de l'INSA : organisation de la 45<sup>ème</sup> édition du Festival Rock'n Solex</p>	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 500 € à l'Association L'Arène Théâtre:organisation de son Festival "Entrez dans l'arène"</li> <li>* 750 € à l'Association Echo d'Afrique:organisation d'événements dans le cadre de la manifestation "Echo d'Afrique 2012"</li> </ul>	
175	<p><b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Jeudis Découvertes – Provision pour manifestation Nuit des 4 Jeudis – Troisième affectation de crédits 2012</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve une troisième affectation 2012 d'un montant de 5 190 €:</li> <li>* 2 670 € à l'Amicale des élèves de l'INSA pour l'organisation de la Nuit des 4 jeudis, soirée Rock'n Sport, au Diapason le 8 mars</li> <li>* 2 520 € à la Ferme de la Harpe pour l'organisation de la Nuit des 4 jeudis, soirée Melting Art</li> </ul>	Unanimité
176	<p><b>Interventions sociales et santé - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Provision – Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Première affectation de crédits 2012</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve une première affectation de crédits au titre de la provision, pour un montant total de 80 680 €,</li> <li>* trois actions relatives à la thématique "accès au droit pour les victimes - médiation" dans le cadre de la politique de cohésion sociale territoriale : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 5 000 € au Conseil Départemental de l'accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35) : consultations juridiques gratuites par des avocats à l'Espace Social Commun du Gros Chêne à Maurepas, au restaurant social Leperdit, à la CAF, à la maison d'arrêt et au centre pénitentiaire</li> <li>. 5 555 € à l'Association pour l'Insertion Sociale (AIS) pour les actions de médiation pénale</li> <li>. 3 500 € à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales et d'Accès au Droit (SOS Victimes 35) pour accueillir, informer, orienter et aider les victimes à obtenir une réparation effective de leur préjudice</li> </ul> </li> <li>* trois actions relatives à l'occupation de l'espace public, vie nocturne et lutte contre les conduites addictives : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 8 000 € à l'Association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine (SEA 35 - service de Prévention Spécialisée Le Relais), pour soutenir la présence et la place des filles sur l'espace public, apporter des réponses adaptées aux situations</li> <li>. 10 000 € à l'Association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine (SEA 35 - Pôle Précarité Insertion), pour le dispositif "sortir de la rue"</li> <li>. 5 000 € à l'association les Grands Moyens : pièce de théâtre sur l'espace public intitulée "grève du crime" et mise en place d'action de théâtre invisible avec les habitants (Cleunay)</li> </ul> </li> <li>* deux actions relatives au maintien des relations en milieu carcéral : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 8 000 € à l'association Brin de Soleil : accueil et hébergement de familles de détenus, action cofinancée par des crédits du secteur vie associative jeunesse à hauteur de 4 500 €</li> <li>. 7 100 € à l'association Enjeux d'Enfants Grand Ouest: maintien des liens parentaux entre personnes sous main de justice et leurs enfants</li> </ul> </li> <li>* deux actions relatives à la prévention de la récidive :</li> </ul>	Unanimité

	<p>. 2 525 € à l'association La Feuille d'Erable : mise en situation professionnelle de publics en grande difficulté sociale sous main de justice</p> <p>. 6 000 € à la Mission locale pour les permanences à la maison d'arrêt, dans le cadre du dispositif Dernier Ecrou visant à l'insertion sociale et professionnelle de détenus et ex-détenus</p> <p>* une action relative à la thématique "violences faites aux femmes" : 20 000 € à l'association pour l'Action Sociale, la Formation à l'Autonomie et au Devenir (ASFAD):financement d'un poste d'assistant social affecté au commissariat central de la Police Nationale, cofinancé par la Ville et l'Etat</p>	
177	<p><b>Interventions sociales et santé – Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social "Formadev Bretagne" – Convention de partenariat</b></p> <p>1- approuve les termes de la convention de partenariat avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social "Formadev Bretagne"</p> <p>* le Groupement a confié à la Ville une mission de mise en place, de coordination et de secrétariat administratif, réalisée pour les années 2009, 2010 et du 1er janvier au 31 mars 2011 (depuis le 1er Avril 2011, la coordination du groupement a été confiée au Centre Communal d'Action Sociale de Rennes). La convention permet le remboursement à la Ville des dépenses engagées.</p> <p>2- autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	Unanimité
178	<p><b>Interventions sociales et santé - Optima - Subvention complémentaire 2012 – Modification de la délibération attributive de subventions</b></p> <p>- accorde une subvention complémentaire de 25 744 € à Optima, portant la subvention de fonctionnement 2012 à 102 975 €, et modifie ainsi la délibération attributive n° 0084 du 27 février 2012</p>	Unanimité moins 6 abstentions (Groupe Union pour Rennes Capitale)
179	<p><b>Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales - Provision pour diverses actions en faveur des femmes – Première affectation 2012</b></p> <p>- accorde une subvention de 2 000 € à l'ASFAD pour la permanence téléphonique en direction des violences faites aux femmes.</p>	Unanimité
180	<p><b>Famille – Accueil du jeune enfant – Prestation de service "relais assistants maternels" – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine</b></p> <p>1 - approuve les termes de la convention à intervenir avec la CAF d'Ille-et-Vilaine du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014</p> <p>* La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "relais assistants maternels" correspondant au demi poste de la Ville affecté à l'Etoile, centre info petite enfance, depuis le mois de janvier 2012</p>	Unanimité

	<p>* La CAF s'engage à verser la prestation de service "relais assistants maternels" à partir d'un prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la CAF (52 999 € en 2012). Le montant de la prestation est égal à 43 % du prix de revient, soit 22 790 € au maximum en 2012 pour un équivalent temps plein, soit 11 395 € pour le mi-temps RAM affecté à l'Etoile</p> <p>2 - autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
<b>181</b>	<p><b>Famille – Etablissements municipaux d'accueil de la petite enfance – Prestation de Service Unique – Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine</b></p> <p>1 - approuve les nouvelles conventions de prestation de service à conclure entre la CAF et la Ville de Rennes pour les établissements d'accueil de Tannou, Henri Wallon, Marie-Curie, Pauline Kergomard, la Poterie, Marion du Faouët et Jean Rostand pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012</p> <p>* Jusqu'en 2011, la présentation comptable des établissements d'accueil collectif et familial était distincte. Or, un seul budget regroupant ces deux types d'accueil doit être élaboré. La modification permettra de percevoir pour ces établissements la prestation "accueil collectif" pour l'ensemble des heures réalisées (montant horaire de 4,44 € en 2012 au lieu de 3,93 € perçus pour l'accueil familial)</p> <p>2 - autorise M. le Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat</p>	<b>Unanimité</b>
<b>182</b>	<p><b>Famille – Etablissements municipaux d'accueil de la petite enfance – Pédagogie "parler bambin" – Convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine</b></p> <p>1 - approuve les termes de la convention d'une durée d'un an à intervenir avec le Département d'Ille et Vilaine</p> <p>* Ce programme serait mis en œuvre pendant une durée initiale de 9 mois de mars à décembre 2012,</p> <p>* Deux crèches municipales ont été identifiées pour participer à ce projet sur le quartier de Bréquigny, la crèche collective Louise Bodin et la crèche familiale Champs d'Andorre avec la collaboration de la MJC de Bréquigny</p> <p>2 - autorise M. le Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	<b>Unanimité</b>
<b>183</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Rennes – Etudes d'avant-projet (AVP) – Conventions de financement</b></p> <p>1 – approuve les termes des deux conventions d'avant-projet (AVP) du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Rennes (PEM) sur les périmètres Rennes Métropole et Gares &amp; Connexions d'une part, et sur le périmètre RFF d'autre part</p>	<b>Unanimité moins 6 abstentions (Groupe Union pour Rennes Capitale)</b>

– Convention de financement de l'AVP du PEM sur les périmètres Rennes Métropole et Gares & Connexions (bâtiment voyageurs, salle intermodale et paysage construit)

\* Le rendu des études AVP est prévu fin 2012-début 2013. A compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, la durée prévisionnelle de l'ensemble des missions est de 12 mois hors périodes de validation

	Besoin de financement AVP	Besoin pour les études complémentaires	Besoin total	Clef de financement
	Montant HT en € CE 2012	Montant HT en € CE 2012	Montant HT en € CE 2012	%
Etat	828 910	57 598	886 508	20%
Région Bretagne	828 910	57 598	886 508	20%
Département d'Ille et Vilaine	165 782	11 520	177 302	4%
<b>Ville de Rennes</b>	<b>373 010</b>	<b>25 918</b>	<b>398 928</b>	<b>9%</b>
Rennes Métropole	787 464	54 718	842 182	19%
Gares&Connexions	1 160 474	80 637	1 241 110	28%
<b>TOTAL</b>	<b>4 144 550</b>	<b>287 989</b>	<b>4 432 539</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les partenaires s'engagent à financer les études d'esquisse et d'avant-projet selon la clé de répartition suivante:

\* La Ville de Rennes versera sa subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de 398 928 € HT

– Convention de financement de l'AVP du PEM sur les périmètres RFF (allongement quai E, aménagement accès au passage souterrain existant, et en option, création de quatre escaliers mécaniques en lieu et place des quatre escaliers existants)

\* Durée prévisionnelle de réalisation de l'étude:12 mois à compter de la prise d'effet de la présente convention de financement

\* Le besoin de financement est évalué à 900 000 €, que les partenaires s'engagent à financer selon la clé de répartition suivante :

Périmètre RFF	Besoin de financement	Clé de répartition
	Montant en € courants	%
Etat	108 000,00	12
Région	270 000,00	30
Rennes Métropole	270 000,00	30
<b>Ville de Rennes</b>	<b>27 000,00</b>	<b>3 %</b>
RFF	225 000,00	25
<b>TOTAL</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\* La Ville de Rennes versera une subvention de 27 000 € HT à RFF

2 – autorise M. le Maire à signer les conventions.

184	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Charte pour le Code de la Rue – Provision - Appel à projets – Code de la rue – Affectation de crédits</b></p> <p>1- approuve l'attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projets "Code de la Rue" désignés par le jury</p> <p>* A l'issue du jury réuni le 28 février 2012, 7 projets ont été retenus sur les onze dossiers déposés, représentant un montant total de subventions de 16 873,04 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Aroeven Bretagne pour 5 850 €</li> <li>. Breizh Insertion Sport pour 1 500 €</li> <li>. Compagnie Quidam pour 2 450 €</li> <li>. Ecole élémentaire Les Clôteaux pour 2 183,04 €</li> <li>. Compagnie Erebe Kouliballets pour 890 €</li> <li>. Association Ecoo Campus pour 4 000 €</li> <li>. Associations Rayons d'Action-Espace Piéton ne sollicitant pas d'aide financière mais un soutien en matière de communication autour de cet évènement</li> </ul> <p>2 – décide le versement des subventions aux lauréats qui devront fournir un bilan narratif et financier de l'action subventionnée dans un délai de 6 mois après sa réalisation.</p>	Unanimité
185	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Régularisation – 89 rue de Lorient – Cession d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Rennes</b></p> <p>1 – approuve la cession du fond de parcelle, de 17 m<sup>2</sup>, au prix de 1020 €, conforme à l'avis des Domaines</p> <p>* Une maison de 1885 située 77, rue de Lorient a été édiflée par erreur sur une partie de la parcelle propriété de la Ville. Les propriétaires successifs ont acquis cette maison sans se rendre compte de cette non-conformité. Les propriétaires souhaitent régulariser la situation</p> <p>2 – autorise M. le Maire à signer la promesse de vente, l'acte notarié et tous les documents subséquents.</p>	Unanimité
186	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Rue Jules Lallemand – Square Colmar – Rétrocession de la dalle du square Colmar, de volumes et parcelles de terrain – Acquisition de locaux en VEFA à Archipel Habitat</b></p> <p>1 – décide l'acquisition en VEFA d'un local aménagé de 175,53 m<sup>2</sup> et d'un patio destinés à l'accueil de la Direction de Quartier Ouest</p> <p>* Le prix d'acquisition de ces locaux s'élève à 574 495 € TTC, conforme à l'avis des Domaines -. Il est prévu que la Ville bénéficie de financements de l'ANRU et de la Région</p> <p>2 – décide la rétrocession gratuite au profit de la Ville de la dalle, des 3 volumes correspondant aux espaces non bâtis situés en-dessus des surplombs des bâtiments édiflés en bordure de la rue J. Lallemand et des 3 parcelles de terrain non bâtis situées en pied de bâtiments sur les rues Lallemand et de Lesseps pour une contenance de 825m<sup>2</sup></p> <p>3 – autorise M. le Maire à signer le contrat de réservation et les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les actes subséquents</p>	Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Potin)

- 187 Aménagement et services urbains, environnement – Voirie – 6 allée Alexis-Marie Rochon – Acquisition à titre gratuit d'une parcelle en nature de sol de voie appartenant à Monsieur Lesaux** **Unanimité**
- 1 – décide l'acquisition de la parcelle de terrain
- | <i>Rue</i>      | <i>Propriétaires</i> | <i>Date de la promesse de cession</i> | <i>Référence cadastrale</i> | <i>Superficie en m<sup>2</sup></i> |
|-----------------|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| A-M. Rochon n°6 | M. Lesaux            | 02/02/2012                            | DM 373                      | 29                                 |
- 2 – autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en la forme notariée et les éventuels actes subséquents
- 3 – dispense le vendeur de la formalité de purge des hypothèques, conformément aux dispositions de l'article R.2241-5 du CGCT
- 188 Aménagement et services urbains, environnement – Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) – Subvention** **Unanimité**
- autorise M. le Maire à signer la convention portant sur la réalisation d'un atelier pédagogique de 3<sup>ème</sup> année encadré par une enseignante de l'ENSAB, consacré au quartier Villejean Beauregard
- \* Une indemnité de 5 000 € est à verser à l'ENSAB pour couvrir notamment les frais de reproduction et d'achat de matériel pour la réalisation des travaux atelier et les déplacements pédagogiques
- 189 Aménagement et services urbains, environnement – Centre ancien - Avenant n° 2 à la concession d'aménagement – Cession par apport en nature de diverses propriétés situées dans le centre ancien à la société Territoires Publics – Deuxième tranche** **Unanimité**
- 1 – décide la cession précitée
- 2 – approuve l'avenant à la concession d'aménagement intégrant de nouveaux biens à apporter en nature au concessionnaire
- \* Les biens ajoutés à la liste initiale de la concession représentent une valeur vénale de 2 281 815 €, conforme à l'avis des Domaines
- \* Ils seront cédés gratuitement à l'aménageur mais les frais liés à cette mutation seront à sa charge
- \* Ces biens concernent :
- . des murs commerciaux (107 m<sup>2</sup>, 20,37 m<sup>2</sup>, 75,16 m<sup>2</sup>, 70 m<sup>2</sup>, 110 m<sup>2</sup>) pour un total de 711 360 €
  - . 3 appartements 13 rue St-Michel pour un total de 151 640 €
  - . 1 appartement 16 rue Pont-aux-Foulons pour 30 000 €
  - . 3 appartements et un local 9 rue St-Georges pour 115 800 €
  - . 15 appartements et 1 caveau 2 galerie du théâtre pour 804 015 €
  - . 1 immeuble 20 rue St-Georges pour 194 000 €
  - . 3 appartements 11 place des Lices pour 275 000 €
- 3 – autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'avenant à la concession et les éventuels actes subséquents.

190	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Opération Centre commercial du Gros Chêne - Convention constitutive du groupement de commande entre la Ville et l'Association Syndicale Libre du Gros Chêne pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes avec l'ASL du Gros Chêne pour s'adjoindre les services d'un mandataire commun et engager les études puis la réalisation des travaux sur les espaces publics de l'opération Centre commercial du gros Chêne.</li> <li>* La Ville assurera la mission de coordination du groupement de commande. A ce titre, elle procédera à l'engagement et au suivi de la procédure liée à la désignation du mandataire</li> <li>* Le montant total de l'opération est estimé à 770 000 € HT: <ul style="list-style-type: none"> <li>. prestations assurées sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rennes (montant estimé à 380 000 €)</li> <li>. prestations assurées sous maîtrise d'ouvrage de l'Association Syndicale Libre, pour les travaux liés au parking souterrain, pour un total estimé d'environ 330 000 € HT</li> <li>. Chaque maître d'ouvrage rémunérera le mandataire. La rémunération totale de celui-ci est estimée à environ 60 000 € dont 35 000 € à la charge de la Ville et 25 000 € à la charge de l'Association Syndicale Libre</li> </ul> </li> <li>* Une fois les mandataires désignés, le calendrier prévoit un engagement des études au cours du second semestre 2012 et un démarrage des travaux fin 2013</li> </ul>	Unanimité
191	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Espaces verts – Concours communal 2012 des balcons, façades et maisons fleuris – Approbation du règlement et dotation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le règlement du concours 2012 des balcons, façades et maisons fleuris, doté d'une somme de 7 800 € dont 1 515 € de récompenses à attribuer aux lauréats sous la forme de bons d'achat échangeables dans une jardinerie</li> </ul>	Unanimité
192	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Jardins des Prairies Saint-Martin – Exonération de la redevance d'occupation jusqu'à la fermeture du site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve l'annulation de la redevance d'occupation semestrielle des Jardins des Prairies Saint-Martin d'un montant de 3 330 €, à compter de juin 2012 et jusqu'à la fermeture du site</li> </ul>	Unanimité moins 2 abstentions (Groupe Alliance Citoyenne)
193	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Atalante Champeaux – Dossier de réalisation modificatif – Approbation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le dossier de réalisation modificatif de la ZAC Atalante Champeaux qui prévoit la construction de programmes tertiaires jusqu'à la nouvelle marge de recul (35 m de l'axe de la rocade), l'objectif étant de créer une nouvelle façade urbaine sur la rocade ouest avec des volumétries allant jusqu'à R+4</li> </ul>	Unanimité moins 3 abstentions (Groupe Alliance Citoyenne, M. Chauou)

- \* Le bilan prévisionnel s'établit en dépenses et en recettes à 29 179 928 € TTC répartis de la manière suivante :
- . 1 111 448 € TTC pour la réalisation des équipements publics primaire
- . 28 068 480 € TTC pour la réalisation des investissements ZAC

**194 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Baud Chardonnet – Résiliation de la convention publique d'aménagement avec la société d'économie mixte Territoires & Développement**

**Unanimité moins  
3 abstentions (Groupe  
Alliance Citoyenne,  
M. Chauou)**

- 1 – approuve les termes du protocole portant résiliation d'un commun accord avec l'aménageur de la convention publique d'aménagement de la ZAC Baud Chardonnet, afin d'engager une nouvelle concession d'aménagement selon une modalité conforme aux textes actuellement en vigueur
  - \* La cessation des relations contractuelles prendra définitivement effet à la date de notification de la nouvelle concession
  - \* Un arrêté des comptes provisoire fait apparaître un solde d'exploitation négatif provisoire de 2 373 192 € et un solde de financement nul à la date de cessation des relations contractuelles
  - \* Conformément à la convention publique d'aménagement, la Ville exerce son droit de reprise et de retour sur les terrains acquis par l'aménageur
- 2 – autorise M. le Maire à signer le protocole ou tout acte s'y rapportant.

**195 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Baud Chardonnet – Concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics – Approbation**

**Unanimité moins  
3 abstentions (Groupe  
Alliance Citoyenne,  
M. Chauou)**

- autorise M. le Maire à signer avec la société publique locale d'aménagement Territoires Publics la convention d'aménagement de la ZAC Baud Chardonnet pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2027
- \* La mission de la société comprend les travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour le besoin des futurs habitants, à l'exception des travaux suivants pris en charge par la Ville : équipements primaires intérieurs ou extérieurs à la zone, équipements publics de superstructures, réseaux secondaires sous voiries primaires, intégralité des travaux relatifs au déploiement du réseau de chaleur
- \* La Ville conserve également la mission de maîtrise d'œuvre des infrastructures primaires et de celles réalisées dans le cadre du présent contrat par l'aménageur. Une mission topographique d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre partagée est également définie
- \* Pour l'exécution de sa mission, la société percevra une rémunération déterminée comme suite pour les phases opérationnelles, imputée forfaitairement au budget de l'opération
  - . 4 % du montant des négociations foncières
  - . 5 % de l'ensemble des dépenses payées dans le cadre de l'opération, hors études menées directement par l'aménageur, rémunération, frais financiers, postes foncier et transferts, de l'ensemble des participations dues par l'aménageur à la Ville, de la reprise du passif, la TVA résiduelle étant à reverser aux services fiscaux
  - . 5,5 % des montants des actes de cessions ou locations, ou des autres baux et recettes versées à l'opération

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 4 000 € de rémunération forfaitaire annuelle pour la communication et l'établissement des comptes rendus annuels à la collectivité</li> <li>. 50 000 € de rémunération forfaitaire annuelle actualisable pour l'établissement du bilan de clôture</li> <li>. 8 000 € de rémunération forfaitaire annuelle pour la coordination des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre</li> </ul> <p>* La rémunération ainsi calculée représente 8,81 % du montant total du bilan HT</p> <p>2 – approuve le montant de la participation financière d'un montant maximal évalué à 1 000 000 € HT et destinée à couvrir l'ensemble des charges de l'opération non couvertes par les produits de l'opération</p>	
196	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Baud Chardonnet – Avance de trésorerie remboursable – Concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics – Approbation</b></p> <p>1 – approuve les termes de la convention d'avance de trésorerie remboursable à établir avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics</p> <p>* Conformément au bilan financier prévisionnel, la Ville s'engage à octroyer à l'aménageur, en 2012, une avance remboursable pour un montant de 3 100 000 € qui doit permettre de financer la poursuite des acquisitions foncières, les premiers travaux de viabilisation ainsi que la reprise du passif de clôture de la concession passée avec Territoires &amp; Développement</p> <p>* Cette avance devra être remboursée au plus tard dans les 6 ans suivant la signature de la convention</p> <p>2 – autorise M. le Maire à signer cette convention.</p>	<p><b>Unanimité moins 3 abstentions (Groupe Alliance Citoyenne, M. Chauou)</b></p>
197	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Clémenceau – Travaux de chauffage urbain – Financement – Convention avec les sociétés SOCCRAM &amp; REN'CHAL – Septième avenant</b></p> <p>1 – approuve les termes du septième avenant à la convention concernant les travaux de chauffage urbain sur la ZAC Clémenceau</p> <p>* fixe le montant définitif des dépenses à la charge de l'aménageur pour la phase 8 des travaux, correspondant au raccordement du programme bureaux sud de la ZAC ; de mettre à jour le bilan de financement des travaux de chauffage urbain ; de modifier la durée de la convention compte tenu des dates de réalisation du programme en cours de chantier et de la période de travaux, le montant total des dépenses à financer, l'échéancier, le schéma de puissance, le planning prévisionnel de réalisation des travaux de chauffage urbain et la définition des phases et bilan prévisionnel de financement</p> <p>* Le montant total des travaux phase 8 est de 33 160 €, en diminution de 41 % par rapport au prévisionnel de l'avenant 6 en raison de la diminution de la puissance nécessaire, consécutive à la décision de réalisation d'un programme BBC et de la seule alimentation en chauffage, et de la diminution de la longueur du raccordement</p> <p>* Au total, les dépenses à financer pour les travaux de chauffage urbain de la ZAC Clémenceau s'élèvent à un montant de 1 440 892 € TTC</p>	<p><b>Unanimité</b></p>

2 – autorise M. le Maire à signer cet avenant avec les sociétés SOCCRAM et Ren'Chal.

198	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Porte de Saint-Malo – Versement d'indemnités au profit de la SARL R.T.Diffusion – Modification</b></p> <p>- approuve le versement d'indemnités accessoires d'un montant maximum de 33 505 € sur justificatifs au profit de la société R.T. Diffusion.        * DCM n° 488 du 3 octobre 2011 : approbation du versement d'indemnités accessoires consécutives à la rupture de contrats de travail, pour un montant maximal de 22 000 € fixé sur une estimation. Il s'avère aujourd'hui que le montant réel des justificatifs présentés s'élève à 33 505 €</p>	<b>Unanimité</b>
199	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – CUCS 2012 – Première tranche – Demandes de subventions – Affectation de crédits 2012 - Provisions diverses actions (première affectation) et accès à la culture et aux loisirs</b></p> <p>1- approuve la première tranche du programme d'actions d'accompagnement social qui doit être réalisée en 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale        2- prend acte des montants de subventions sollicités par les porteurs de projets auprès de l'Etat, du Département d'Ille-et-Vilaine et de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole        3- accorde les subventions aux associations pour un montant total de 185 844 €        4- accorde une subvention de 68 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour le projet intitulé "Sortir !"        5- attribue une subvention de 3 375 € à la MEIF, au lieu de Rennes Métropole, au titre du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et prend acte de la modification de la délibération n° 0084 du 27 février 2012        6- sollicite auprès de l'Etat l'attribution des subventions de fonctionnement pour les projets portés par la Ville de Rennes        7- autorise M. le Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la présente délibération</p>	<b>Unanimité</b>
200	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Domaine – Déconstruction des propriétés communales</b></p> <p>- autorise M. le Maire à engager la procédure de déconstruction des biens</p>	<b>Unanimité moins 8 abstentions (Groupe Union pour Rennes Capitale)</b>
201	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Provision actions quartiers - Première affectation de crédits 2012</b></p> <p>- approuve une première affectation d'un montant total de 47 939 €        * Quartier Centre :        . 2 000 € à l'association Entr'Ille et Ville pour la Kermesse du Vieux Saint Etienne le 12 mai au square Claude Ligot.</p>	<b>Unanimité</b>

- \* Quartier Maurepas/Bellangerais :
  - . 1 000 € à l'association Cité Citoyens Maurepas: aide pour le démarrage de l'association avec l'objectif d'éduquer les habitants à la citoyenneté (rencontres et de visites d'institutions)
  - . 1 000 € à l'association Mouvement ATD Quart Monde pour le Festival des Arts et Savoirs et la bibliothèque de rue.
  - . 1 000 € à l'association Saint-Exupéry pour des animations tout au long de l'année sur le quartier afin de créer un lien social
  - . 2 500 € au Comité des fêtes de Maurepas: 12ème édition du Critérium cycliste le 25 mai 2012
  - . 2 700 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) pour l'opération "Ensemble ça roule !" le 2 juin 2012.
  - . 3 500 € à l'Atelier culturel de Maurepas ainsi répartis : 1 500 € pour la Fête de la soupe en novembre 2012 et 2 000 € pour la Fête du voisinage qui aura lieu du 1er au 10 juin 2012
  - . 4 000 € à la Maison de quartier La Bellangerais pour leur trentième anniversaire.
- \* Quartier Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu :
  - . 3 500 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Le Grand Cordel pour le projet Hip Hop et cultures urbaines qui aura lieu le 26 mai 2012 au Parc de Maurepas
- \* Quartier Francisco Ferrer/Landry/Poterie :
  - . 400 € au Comité des Jeux de simulation d'Ille-et-Vilaine pour la 7ème édition du Festival des jeux Terminus Ludi VII qui a eu lieu les 4 et 5 février derniers
  - . 400 € à l'association Bel Air pour la "Fête du livre" le 13 mai 2012
  - . 550 € à la Maison du Ronceray ainsi répartis : 150 € pour l'opération "Tiens v'là le printemps" les 9 et 10 mars et 400 € pour la 9ème édition de l'opération "Rififi au quartier 7" les 15 et 16 juin 2012 au Verger du Landry
- \* Quartier Cleunay/Arsenal/Redon :
  - . 700 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux : animations de squares co-organisées avec les bailleurs, les associations socioculturelles, la bibliothèque, des bénévoles et des habitants relais.
  - . 809 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) La Paillette pour l'opération "Cabaret-actualités".
  - . 1 000 € à l'association Antipode MJC Rennes pour le Carnaval de quartier qui aura lieu le 20 avril 2012.
  - . 1 500 € au comité de quartier Cleunay pour l'élaboration de 3 numéros en 2012 du journal de quartier Le Pont 9 qui sera imprimé en 8 000 exemplaires et diffusé sur l'ensemble du territoire incluant désormais la Courrouze
- \* Quartier Villejean/Beauregard :
  - . 480 € à l'Université Rennes II pour le SIUAPS gymnase universitaire, pour une participation à des locations de la grande Halle par les partenaires associatifs jusqu'en juin 2012
  - . 1 500 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux pour le centre social Villejean, pour l'opération "Lutter contre l'exclusion des personnes isolées"
  - . 2 500 € à la Ferme de la Harpe pour l'opération "Sensibilisation et découverte de la pratique musicale" : suivi et encadrement d'une initiative habitante, "La saga des notes".

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 3 000 € à l'association Comptoir du DOC pour l'opération "Des Histoires...Rencontres de cinéma documentaire" du 30 mars au 9 avril 2012 avec des ateliers proposés aux habitants et aux scolaires, puis clôturés par la projection des courts métrages</li> <li>. 3 500 € à la Maison Verte pour la "Chasse aux œufs de Pâques" le 9 avril 2012 au Parc de Villejean.</li> <li>* Quartier Le Blossne : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 600 € à la Compagnie Ezgourd'Mirettes pour l'opération "Blossne Vocal" pendant les vacances de Pâques.</li> <li>. 900 € à l'association La squaddra pour le projet "Découverte du Pays Basque" en juin 2012.</li> <li>. 1 000 € au Comité de quartier Blossne pour la publication d'un numéro du journal de quartier Le ruisseau qui est édité quatre fois dans l'année et est rédigé par les habitants du quartier</li> <li>. 1 000 € à l'association Kouliballets pour l'opération "Concert chez l'habitant"</li> <li>. 2 000 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS), pour l'opération "Chorale croisement d'air" du centre social Carrefour 18</li> </ul> </li> <li>* Quartier Bréquigny : <ul style="list-style-type: none"> <li>. 300 € à l'association Jeunesse et développement pour l'organisation de la troisième édition du festival "FESTICORDES" le 27 janvier dernier. Les bénéfices de la soirée-concert seront utilisés pour un chantier de développement au Sénégal (construction d'une école)</li> <li>. 1 600 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS), pour la Fête du jeu et de la parentalité le 3 juin au Parc de Bréquigny</li> <li>. 3 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Maison de Suède pour le Forum formation jeunes Bréquigny les 22 et 23 mars à destination des jeunes, quartiers sud et Bréquigny</li> </ul> </li> </ul>	
<b>202</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Installation classée pour la protection de l'environnement - Société Maître Jacques, activité agro-alimentaire - Avis du conseil municipal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- émet un avis favorable à la demande, sous réserve que l'exploitant fournisse obligatoirement aux services municipaux les résultats des analyses des rejets à l'atmosphère.</li> <li>* La Société agroalimentaire Maître Jacques, spécialisée dans la transformation de produits carnés, demande l'autorisation nécessaire pour régulariser sa situation, vu l'augmentation de sa production</li> </ul>	<b>Unanimité</b>
<b>203</b>	<p><b>Action économique – Energie - Provision pour associations diverses - Première affectation de crédits 2012</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accorde une subvention de 2 000 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) pour l'organisation de la manifestation "L'énergie au quotidien : les actes d'achat"</li> </ul>	<b>Unanimité</b>
<b>204</b>	<p><b>Relations internationales – Subventions aux associations ou organismes scolaires au titre de l'année 2012 – Première affectation de crédits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve l'affectation du fonds d'échanges internationaux pour un total de 49 100 € affectés à 63 projets d'échanges internationaux ainsi répartis :</li> <li>- 7 projets scolaires d'échanges avec des villes partenaires pour 6 600 €</li> </ul>	<b>Unanimité</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 41 projets d'échanges hors villes partenaires (34 projets scolaires, 7 projets associatifs) pour 29 700 €</li> <li>- 4 projets associatifs d'échanges avec des villes partenaires pour 3 500 €</li> <li>- 11 projets de voyages scolaires hors villes partenaires pour 9 300 €</li> </ul>	
<b>205</b>	<p><b>Relations internationales – Provision Aide aux pays en développement – Deuxième affectation de crédits 2012</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affecte 15 000 € aux Tombées de la Nuit, pour l'organisation de la présence artistique rennaise dans le cadre du Festival de Hué 2012.</li> </ul>	<b>Unanimité</b>
<b>206</b>	<p><b>Administration générale – Délégation du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu pour le mois de février 2012</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prend acte du compte rendu des décisions pour février 2012</li> </ul>	<b>Le conseil prend acte</b>
<b>207</b>	<p><b>Administration générale – Intercommunalité – Périmètre de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole – Projet d'extension – Avis du Conseil Municipal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - retire la DCM n°681 du 5 décembre 2011</li> <li>* Le SDCI ayant été amendé, il a été adopté et publié par le Préfet. La procédure d'adhésion de la commune de Laillé doit être reprise dans le cadre des étapes fixées à l'article 60 II de la loi qui donne au préfet le pouvoir de conduire de plein droit et dans le cadre de dispositifs temporaires la mise en œuvre de la modification du périmètre des EPCI concernés</li> <li>2 - émet un avis favorable au projet de périmètre arrêté par le Préfet le 1<sup>er</sup> février 2012 dans le cadre du SDCI du 23 décembre 2011 proposant l'extension de Rennes Métropole à la commune de Laillé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012</li> </ul>	<b>Unanimité moins 8 abstentions (Groupe Union pour Rennes Capitale)</b>
<b>208</b>	<p><b>Administration générale – Personnel – Direction des Bâtiments Communaux - Service Maintenance Régie – Techniciens en maîtrise d'œuvre bâtiment du service maintenance – Renouvellement de contrat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 – renouvelle le contrat des agents non titulaires</li> <li>2 – approuve la conclusion de deux contrats, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, pour 1 an, soit jusqu'au 31 mars 2013</li> <li>3 – compte tenu de l'expérience professionnelle distincte, fixe la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'un et au 2<sup>ème</sup> échelon du même grade pour l'autre, ainsi que le régime indemnitaire afférent</li> </ul>	<b>Unanimité</b>
<b>209</b>	<p><b>Administration générale – Opérations d'investissement et de fonctionnement – Divers avenants – Autorisation de signature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 - prend acte de la décision concernant le marché</li> </ul>	<b>Unanimité</b>

Opération	n° du marché et titulaire	Montant initial du marché € TTC avant avenant	Avenant déjà approuvés € TTC	Nouvel avenant objet du présent rapport € TTC %	Nouveau montant du marché € TTC tous avenants confondus	% d'augmentation globale du marché, tous avenants confondus
Déconstruction d'un immeuble situé 207 I, rue de Nantes, avenant n°1	n°2011-437	16 784,66€	/	+ 7 279,81 €	24 064,47 €	+43,3 %

2 – autorise la personne responsable du marché à le signer

**210 Administration générale – Action culturelle – Association "Centre Chorégraphique National de Rennes et de Bretagne" – Conseil d'administration – Représentants de la Ville – Désignation d'une personne qualifiée** **Unanimité**

- procède à la désignation de Mme Maud Lefeuvre, en qualité de personnalité qualifiée au titre des membres associés en remplacement de M. Jean Salaün désigné par DCM n° 233 du 31 mars 2008.

**211 Finances – Gestion de la Société d'Economie Mixte Territoires et Développement – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne - Exercices 2005 et suivants – Communication de la lettre d'observations définitives** **Le conseil prend acte**

- prend acte de la lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes accompagnée des réponses apportées

**212 Services à caractère industriel ou commercial – Eau potable – Délégation de service public – Contrat d'affermage avec Veolia Eau – Avenant D6** **Unanimité**

- 1 - approuve les principales dispositions de l'avenant
- \* Modalités financières de réalisation des travaux de déplacement d'ouvrages dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de métro :
    - 2 300 mètres linéaires de canalisations et de branchements d'eau potable doivent être déplacés avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Ces déplacements seront réalisés par le délégataire, sur la base du bordereau des prix unitaires annexé au contrat
  - \* Modification du bordereau des prix :
    - L'avenant acte une baisse sur les prix de fourniture et une hausse sur les prix de réfection de chaussée. Ces modifications conduisent, sur un volume moyen de travaux réalisés annuellement par le délégataire, à une économie de 32 000 € pour les demandeurs de travaux (Ville et tiers)
    - L'avenant ajoute des prix unitaires, des tarifs pour la relève groupée de compteurs. Le coût de cette relève complémentaire est de l'ordre de 5 200 € TTC pour 600 compteurs municipaux
  - \* Tarifs appliqués au service des bornes de puisage :

\* Intégration au SIG d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des compteurs et leurs données attributaires :

2 – autorise M. le Maire à signer l'avenant D6 à la convention de distribution d'eau

**213 Services à caractère industriel ou commercial – Assainissement – Redevances perçues à tort – Remboursement – Levée de la déchéance quadriennale** **Unanimité**

1 – décide, à titre exceptionnel, de lever la prescription quadriennale

2 – décide le remboursement de l'intégralité des sommes perçues à tort au titre de la redevance assainissement depuis 1986, soit 1 279,81 € TTC

\* L'installation d'un usager domicilié 35B rue Auguste Pavie a été identifiée comme une installation d'assainissement autonome

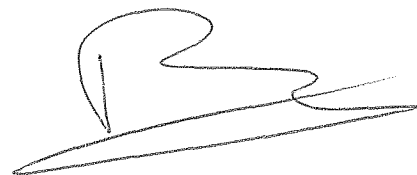
**214 Services à caractère industriel ou commercial – Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Maurepas – Demande de subvention** **Unanimité**

1 – autorise M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'ADEME

2 – autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à accomplir tous les actes consécutifs à cette décision, en particulier à signer les conventions d'autorisation de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Secrétaire,



Benoît POMMIER

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le - 6 AVR. 2012

Le Maire,



Daniel DELAVEAU